



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service de l'Environnement,
de la Forêt et de la Sécurité
Routière

Unité Environnement -
Energies

Dossier suivi par :
Bernard Kibkalo

☎ : 04.68.51.95.23

✉ : bernard.kibkalo
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 26 DEC. 2012

ARRETE PREFECTORAL n° 2012.361-0015

relatif au classement sonore des voies communales
dans le département des Pyrénées-Orientales.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R 111-4-1, R 111-23-1 à R 111-23-3 ;

Vu le code de l'Environnement et notamment l'article L 571-10, et ses articles R571-32 à R571-43 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R 111-1, R 111-3-1, R123-13, R123-14, R123-22, R123-23-3 ;

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14 ;

Vu le décret n°95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et leurs équipements ;

Vu les décrets n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures des transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les trois arrêtés ministériels du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, de santé et dans les hôtels ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 27 novembre 1998 et du 9 janvier 2006 relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage ;

Vu l'avis des maires des communes concernées, suite à leur consultation en date du 9 aout 2012 ;

Considérant que l'article 13 de la Loi du 31 décembre 1992 susvisée a posé les principes de la prise en compte des nuisances sonores pour la construction de bâtiments à proximité des infrastructures de transports terrestres, sur la base du classement de celle-ci au titre du bruit ;

Considérant la nécessité de réexaminer les bases techniques de certains des arrêtés en vigueur et d'intégrer les évolutions en terme de croissance de trafic, de vitesses autorisées, de caractéristiques géométriques des voies ou des infrastructures nouvelles bruyantes dans les Pyrénées-Orientales ;

Considérant que, dans le département des Pyrénées-Orientales, il a été choisi de découper ou de regrouper les infrastructures concernées, existantes ou en projet, dans les conditions suivantes :

- Classement des voies ferrées,
- Classement de l'autoroute A9,
- Classement des routes nationales,
- Classement des routes départementales,
- Classement des voies communales,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

A R R E T E

Article 1er : Les arrêtés préfectoraux du 27 novembre 1998 et du 9 janvier 2006 susvisés sont abrogés.

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département des Pyrénées-Orientales aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées en annexe 2 et représentées sur le plan joint en annexe 1.

Article 3 : Les tableaux en annexe 2 donnent, pour chaque infrastructure concernée :

- le numéro de tronçon,
- l'origine du tronçon,
- la fin du tronçon,
- le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté susmentionné (voir article 5 du présent arrêté),
- le type de « tissu » dans lequel elle se situe.

Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque voie classée. Sa largeur correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-après, reportée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée de la voie.

Article 4 : Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets n° 95-20 et 95-21 du 9 janvier 1995 susvisés et à leurs arrêtés d'application.

Article 5 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte, pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire, et inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont les suivant :

Catégorie	Secteur affecté par le bruit de part et d'autre	Niveau sonore au point de référence, en période diurne en dB(A)	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne en dB(A)
1	300m	83	78
2	250m	79	74
3	100m	73	68
4	30m	68	63
5	10m	63	58

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur », à hauteur de 5 mètres au dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues en « U »
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres, pour la voie en tissu ouvert (distance mesurée à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche). Ces niveaux sonores sont alors augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Conformément au décret n°95-21 susvisé, les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par les bruits et mentionnés à l'article 1 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs, déterminé selon l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 susvisé.

Cet isolement est déterminé, soit de manière forfaitaire par une méthode simplifiée dont les modalités sont définies à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996, soit de manière spécifique sous la responsabilité du maître d'ouvrage du bâtiment à construire, par un calcul conforme aux modalités définies à l'article 7 du même arrêté.

Article 6 : Les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, qui sont affectés par le bruit, devront être reportés à titre d'information dans les documents d'urbanisme en vigueur, conformément aux dispositifs des articles R 123-13 et R 313-11 du code de l'urbanisme.

Le classement des infrastructures de transports terrestres et les secteurs affectés par le bruit ainsi que la référence du présent arrêté préfectoral et la mention des lieux où cet arrêté peut être consulté, devront figurer dans les annexes des documents d'urbanisme, conformément à l'article R 123-14 du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article R 410-12 du code de l'urbanisme, le certificat d'urbanisme informera le demandeur, lorsqu'il y aura lieu, que son terrain se trouve dans le secteur affecté par le bruit d'une infrastructure de transports terrestres bruyante.

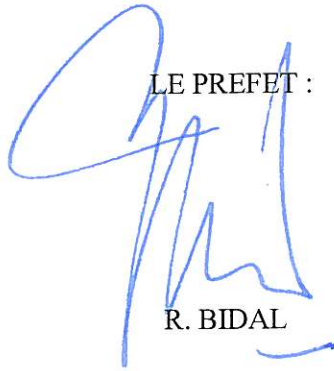
Ce dispositif a vocation à informer le maître d'ouvrage du bâtiment, de l'existence de secteurs affectés par le bruit, dans lesquels il lui appartient de respecter les règles de construction définies par les arrêtés préfectoraux en matière d'isolation acoustique.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, les Sous-Préfets territorialement compétents, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales, les Maires des communes concernées, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 : Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du Département des Pyrénées-Orientales et de son affichage en mairie des communes concernées.

LE PREFET :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by several vertical and horizontal strokes, representing the name R. Bidal.

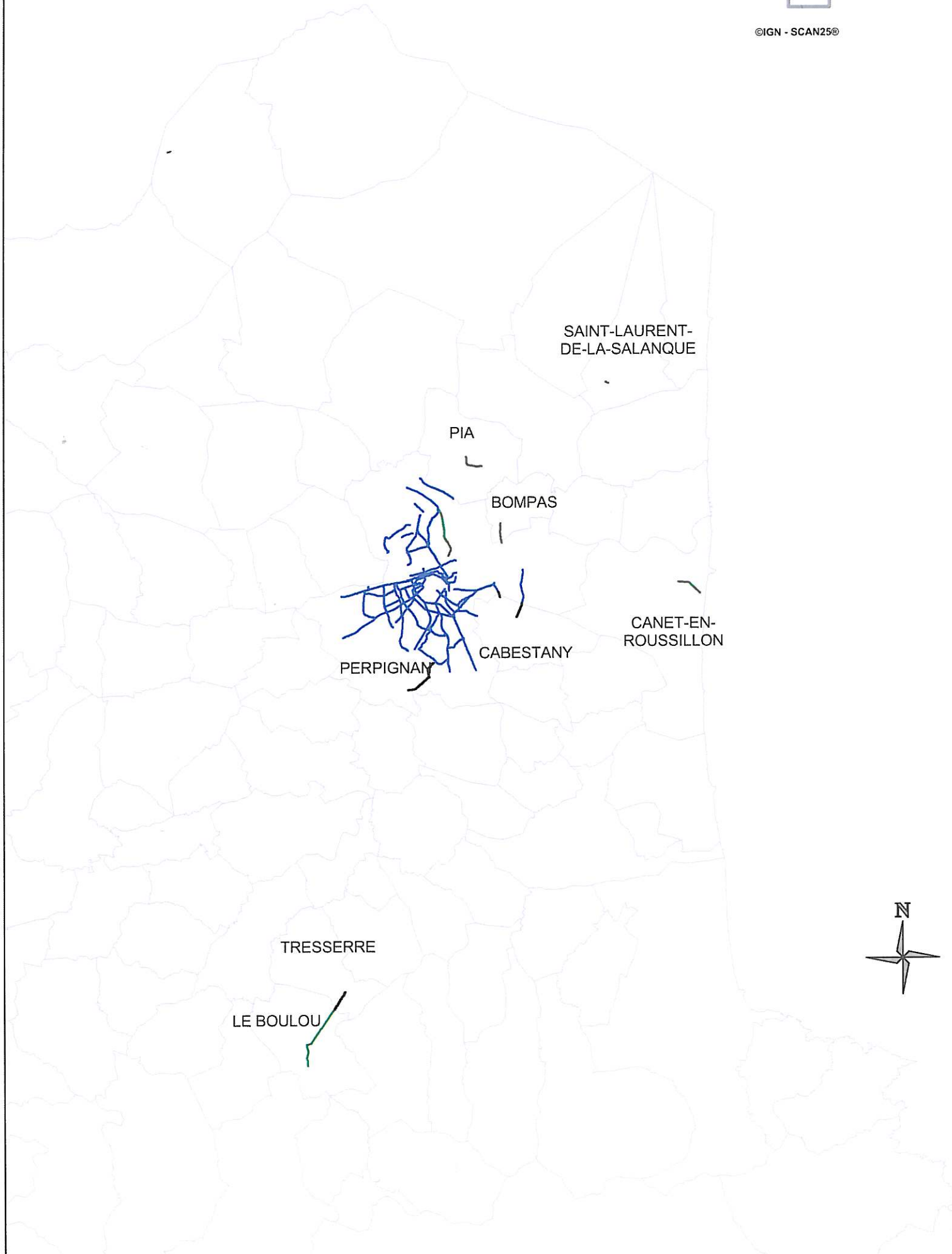
R. BIDAL

Annexe 1 : Voies Communales

2 km



©IGN - SCAN25©



Annexe 2 - Voies communales

Infrastructure	Numéro_tronçon	Nomenclature	Origine_tronçon	Fili_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu_urbain	
Rocade est	P_est_1	Rocade est	X giratoire RD 82	X RD 1	3	100 m	Tissu ouvert	
	Perpignan 1	VCP_11	Bd Marius Berliet	X avenue du Languedoc	X avenue de la Salanque	4	30 m	Tissu ouvert
		VCP_12	Rue Jean-Baptiste Biot	X avenue du Languedoc	Route de Perpignan	4	30 m	Tissu ouvert
		VCP_13	Rue Bugatti	X avenue de l'Industrie	X rue Georges Latil	4	30 m	Tissu ouvert
		VCP_14	Avenue Virgile Diaz	Place Lancaoster	X avenue Paul Gauguin	4	30 m	Tissu ouvert
		VCP_15	Avenue Paul Gauguin_1	Avenue Virgile Diaz	X avenue Virgile Diaz	4	30 m	Tissu ouvert
		VCP_16	Avenue Paul Gauguin_2	Avenue Virgile Diaz	X chemin de la Poudrière	4	30 m	Tissu ouvert
		VCP_17	Chemin de Néguebaus	X RD 900 - Pénétrante Nord - échangeur St Estève	X rue du sacré Cœur	4	30 m	Tissu ouvert
		VCP_18	Carrefour dénivelé rue J. Perrin et pénéttrante Nord	échangeur RD 900 - Pénétrante nord	X avenue du Languedoc	4	30 m	Tissu ouvert
		VCP_19	Avenue Pau Casals	X chemin du sacré Cœur	X avenue Maréchal Joffre	4	30 m	Tissu ouvert
		VCP_110	Chemin de la Poudrière	X RD 1 - avenue de la Salanque	X avenue Paul Gauguin & avenue Emile Roudayre	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_111	Chemin de Torremilla	X RD 1 & RD 117	X rue Pierre Gougeon	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_112	Av Docteur Albert Schweitzer	X chemin de Torremilla	X chemin du Sacré Cœur	4	30 m	Tissu ouvert	
VCP_113	Rue Diego Vélasquez	X avenue de l'Industrie	X avenue du Languedoc	4	30 m	Tissu ouvert		
Perpignan 2	VCP_21	Boulevard Jean Bourrat_1	X rue Elie Delcroz	X allée Louis Prat	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCP_22	Av Général Leclerc_1	X rue Jean Payra	X rue Marguerite Jaulent	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_23	Av Général Leclerc_2	X rue Marguerite Jaulent	Théâtre de l'Archipel	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_24	Cours Palmarole	Place de la Résistance	Giratoire de la Méditerranée	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_25	Rue Marguerite Jaulent	Giratoire de la Méditerranée	Giratoire de la Têt	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCP_26	Avenue Joseph Rous	Giratoire de la Méditerranée	X avenue de Grande Bretagne	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCP_27	Rue Jean Vieillefont	X boulevard A. Briand	Place Jean Moulin	5	10 m	Tissu ouvert	
	VCP_28	Rue Waldeck Rousseau	X boulevard A. Briand	X avenue Geynemer	3	100 m	Rue en U	
	VCP_29	Bd Wilson	Rue Elie Delcroz	Place de la Victoire	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCP_210	Bd Aristide Briand_1	Carrefour de la Croix Rouge	X rue Vieillefont	3	100 m	Rue en U	
	VCP_211	Bd Aristide Briand_2	X rue Vieillefont	X RD 22E - rue Geynemer	3	100 m	Rue en U	
	VCP_212	Cous Louis de Lassus_1	X rue Claude Bernard	X allée Louis Prat	5	10 m	Tissu ouvert	
	VCP_213	Cous Louis de Lassus_2	X allée Louis Prat	X rue des Pervenches	5	10 m	Tissu ouvert	
	VCP_214	Cous Louis de Lassus_3	X rue des Pervenches	X avenue Rosette Blanc	5	10 m	Tissu ouvert	
	VCP_215	Place de la Résistance	X bid Wilson	X avenue Général Leclerc	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCP_216	Rue Jean Payra	Pont Joffre	Place de la Résistance	2	250 m	Rue en U	
	VCP_217	Rue des Variétés	Place de la Résistance	X rue Jean Payra	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_218	Pont Joffre	X avenue de Bompas	X rue des Variétés	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCP_219	Boulevard Jean Bourrat_2	X allée Louis Prat	bid Anatole France	3	100 m	Tissu ouvert	
Perpignan 3	VCP_31	Rue Jean Giono	X chemin St Roch	X rue Ernest Renan	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_32	Rue Edouard Bourdet	X avenue Jean Giono	X rue Henri Bergson	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_33	Rue Frédéric Mistral	X boulevard Anatole France	X RD 22E - Avenue Jean Mermoz	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_34	Rue Isabey	X avenue Jean Mermoz	X rue Edgard Degas	5	10 m	Tissu ouvert	
	VCP_35	Rue Nature	X rue Edgard Degas	X avenue Albert Comus & rue Ernest Renan	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_36	Rue Camus	X avenue Geynemer	X rue Nature	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_37	Avenue Geynemer_2	X avenue Jean Mermoz	X avenue Camus & Rousseau	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCP_38	Avenue Geynemer_3	X avenue Camus & Rousseau	giratoire du Pou de la Colombres	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCP_39	Avenue Geynemer_4	Avenue Geynemer_4	X route d'Argelès	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_310	Chemin de San Vicens_1	X avenue Jean Mermoz	X rue Charles Nodier	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_311	Chemin de San Vicens_2	X rue Charles Nodier	X rue Ernest Renan	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_312	Rue Ernest Renan	X chemin San Vicens	X chemin St Roch	5	10 m	Rue en U	
	VCP_313	Chemin St Roch_1	X rue Ernest Renan	X avenue Jean Giono	2	250 m	Tissu ouvert	
	VCP_314	Chemin St Roch_2	X avenue Jean Giono	giratoire du Pou de la Colombres	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCP_315	Chemin St Roch_3	giratoire du Pou de la Colombres	giratoire du Pou de la Colombres	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCP_316	Avenue Rosette Blanc_1	X bid Jean Bourrat	giratoire Flandre Dunkerque	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCP_317	Avenue Rosette Blanc_2	X rue Frédéric Mistral	X rue Frédéric Mistral	3	100 m	Tissu ouvert	
Perpignan 4	VCP_41	Avenue Paul Alduy_1	X chemin de la Faucille	X avenue de la Côte Radieuse	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCP_42	Avenue Paul Alduy_2	X avenue de la Côte Radieuse	X avenue du Docteur Alexis Carrel	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCP_43	Avenue Paul Alduy_3	X avenue du Docteur Alexis Carrel	X avenue du Maréchal Juin	3	100 m	Tissu ouvert	

Annexe 2 - Voies communales

Infrastructure	Nom/numéro tronçon	Nomenclature	Origine tronçon	Fin tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
	VCP_4.4	Av de la Côte Radieuse	X avenue P. Albay	X route d'Elhe	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_4.5	Avenue Albert Einstein	X chemin de la Faucelle	Giratoire Goy-Lussac	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_4.6	Chemin de la Faucelle_1	X avenue Paul Alday	Giratoire RD 914 - Mas Rous	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_4.7	Chemin de la Faucelle_2	Giratoire RD 914 - Mas Rous	giratoire concessions	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.8	Chemin de la Faucelle_3 & Chemin de la Passio Vella_1	giratoire concessions	X avenue Alfred Sauby	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_4.9	Rue René Cassin	X chemin Passio Vella	giratoire René Cassin - avenue d'Espagne	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.10	Avenue Alfred Sauby	X chemin Passio Vella	X avenue Paul Alday	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.11	Chemin de la Passio Vella_2	X avenue Maréchal Juin	X rue René Cassin	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_4.12	Avenue du Maréchal Juin_1	Giratoire des Baléares	X chemin Passio Vella	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.13	Avenue du Maréchal Juin_2	X chemin Passio Vella	X avenue Paul Alday	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.14	Avenue du Maréchal Koenig	X avenue Paul Alday	Giratoire Flandre Dunkerque	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.15	Avenue Caroliade du Pont	Giratoire de la Croix Rouge	X avenue du Maréchal Juin	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_4.16	Boulevard Henri Poincaré	X avenue du Général Guillaud	Giratoire de la Croix Rouge	2	250 m	Rue en U
	VCP_4.17	Avenue Pierre Gambre	Giratoire de la Croix Rouge	X avenue PE Brousse	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.18	Avenue Kennedy	X avenue PE Brousse	Giratoire Flandre Dunkerque	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.19	Avenue d'Argeliès sur Mer & route d'Elhe_1	Giratoire Flandre Dunkerque	Giratoire RD 22C	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.20	Route d'Elhe_2	Giratoire RD 22C	Giratoire du Mas Rouma	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.21	Avenue du Général Guillaud	X bid Henri Poincaré	Giratoire des Baléares	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.22	Avenue d'Espagne_1	Giratoire des Baléares	Giratoire René Cassin - avenue d'Espagne	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.23	Avenue d'Espagne_2	Giratoire René Cassin - avenue d'Espagne	Giratoire du 18 juin 1940	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.24	Avenue d'Espagne_3	Giratoire du 18 juin 1940	Giratoire des Arcades	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_4.25	Avenue Léon Jean Grégoiry	X RD91	Giratoire du Docteur Talairach	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_4.26	Impasse du Docteur Talairach	X Avenue Léon Jean Grégoiry	X giratoire RD 914	4	30 m	Tissu ouvert
Perpignan 5	VCP_5.1	Avenue Marcelin Albert	Giratoire des Baléares	X avenue Victor Dalbiez	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_5.2	Avenue Victor Dalbiez_1	Giratoire du Serrat d'en Vaquer	X rue de Belfort	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_5.3	Avenue Victor Dalbiez_2	X rue de Belfort	X rue Renaudel	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_5.4	Avenue Victor Dalbiez_3	X rue Renaudel	X avenue Julien Panchoat	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_5.5	Avenue de Belfort_1	X avenue Julien Panchoat	X avenue du Canigou	3	100 m	Rue en U
	VCP_5.6	Avenue de Belfort_2	X avenue du Canigou	X avenue Victor Dalbiez	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_5.7	Avenue Charles Deperret	Giratoire du Serrat d'en Vaquer	Giratoire A. Donnezan	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_5.8	Chemin de Mailloles	X avenue Victor Dalbiez	X rue Jean Laffon	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_5.9	Avenue du Docteur J.L. Torrelles_1	Giratoire de Mailloles	X giratoire rue de l'abbé Pierre	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_5.10	Rue Paul Renaudel	X avenue Julien Panchoat	X avenue Victor Dalbiez	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_5.11	Avenue Julien Panchoat_1	X avenue Julien Panchoat	X rue du Président Doumer	3	100 m	Rue en U
	VCP_5.12	Avenue Julien Panchoat_2	X rue du Président Doumer	X rue Paul Renaudel	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_5.13	Avenue Julien Panchoat_3	X rue Paul Renaudel	X bid St Assisile	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_5.14	Avenue Julien Panchoat_4	X bid St Assisile	X chemin du Pas de la Paille	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_5.15	Avenue Julien Panchoat_5	X chemin du Pas de la Paille	Giratoire de Hambourg	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_5.16	Allée de Bacchus	X avenue Victor Dalbiez	X rue Jean de la Bryère	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_5.17	Boulevard Nungesser et Coli	X rue Jean de la Bryère	Giratoire René Cassin	3	100 m	Tissu ouvert
Perpignan 6	VCP_6.1	Boulevard Clémenceau_1	Place de la Résistance	X avenue des Palmiers	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_6.2	Boulevard Clémenceau_2	X avenue des Palmiers	Place de Catalogne	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_6.3	Avenue du Lycée	X bid des Pyrénées	X avenue J. Panchoat	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_6.4	Quai Sadi Carnot	Place Arago	Place de la Victoire	5	10 m	Tissu ouvert
	VCP_6.5	Cours Lazare Escarguel_1	Pont Arago	Place de Catalogne	2	250 m	Rue en U
	VCP_6.6	Cours Lazare Escarguel_2	Place de Catalogne	--> boulevard des Pyrénées	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_6.7	Boulevard des Pyrénées	X avenue du Lycée	X rue du Maréchal Foch	2	250 m	Rue en U
	VCP_6.8	Boulevard Félix Mercader	X rue du Maréchal Foch	X bid Henri Poincaré	2	250 m	Rue en U
	VCP_6.9	Rue Paul Courty	Place Jean Payra	X boulevard des Pyrénées	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_6.10	Avenue du Maréchal Foch_1	X avenue du Lycée	Place Arago	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_6.11	Avenue du Maréchal Foch_2	X boulevard des Pyrénées	X rue de Sully	3	100 m	Rue en U
	VCP_6.12	Quai de Lattre de Tassigny	Place Arago	X bid des Pyrénées	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_6.13	Quai de Barcelone	X rue de Sully	X bid des Pyrénées	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP_6.14	Place Arago	--> bid Maréchal Foch	X qui de Lattre de Tassigny	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_6.15	Place de Catalogne_1	X rue du Général Legrand	X cours Lazare Escarguel	3	100 m	Tissu ouvert
	VCP_6.16	Place de Catalogne_2	X cours Lazare Escarguel	Place Jean Payra	3	100 m	Tissu ouvert

Annexe 2 - Voies communales

Infrastructure	Nomenclature	Origine_Tronçon	Fin_Tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
	Place Jean Payra	Place de Catalogne	--> rue de la République	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_6.17	Rue de la République	place J. Payra	Place Job	3	100 m	Rue en U
VCP_6.18	Rue du 4 Septembre	Place Job	X rue J.S. Bach	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_6.20	Rue Gabriel Péri	X rue J.S. Bach	X quai Vauban	4	30 m	Tissu ouvert
Perpignan 7						
VCP_7.1	Avenue Bouisson	X avenue Général Jean Gilles	X rue Charles Blanc	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_7.2	Rue Denis Diderot	Giratoire des Jardins St Jacques	X rue des Pervenches	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.3	Avenue Général Jean Gilles_1	giratoire du Clos Banet	X rue Paul Rubens	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.4	Avenue Général Jean Gilles_2	X rue Paul Rubens	X avenue Jean Mermoz	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.5	Rue Paul Rubens	X avenue Jean Mermoz	X avenue du Général Jean Gilles	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.6	Boulevard de la France Libre_1	échangeur Pont Arago	Giratoire de la Têt	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_7.7	Boulevard de la France Libre_2	Giratoire des Coquelicots	Giratoire des Coquelicots	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_7.8	Boulevard de la France Libre_3	Giratoire des Coquelicots	Giratoire des Platanes	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_7.9	Rue des Coquelicots	Giratoire des Coquelicots	X rue des Mimosas	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.10	Avenue des Pervenches	Rue des Coquelicots	Cours Marie Louis de Lessus	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.11	Chemin de la Roseaie_1	échangeur RD 617A	entrée centre commercial	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_7.12	Chemin de la Roseaie_2	entrée centre commercial	X rue Maurice Trintignant	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_7.13	Chemin de la Roseaie_3	X rue Maurice Trintignant	Limite Perpignan/Cabestany	4	30 m	Tissu ouvert
Perpignan 8						
VCP_8.1	Avenue de l'Abbé Pierre	X avenue du Docteur Torrelles	X bid St Assisèle	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.2	Rue Pascal-Marie Agasse_1	X avenue de la Massane	X rue Jules Saloum	5	10 m	Tissu ouvert
VCP_8.3	Rue Pascal-Marie Agasse_2	X rue Jules Saloum	X bid St Assisèle	4	30 m	Rue en U
VCP_8.4	Boulevard du Confient	X avenue de Grande Bretagne	X avenue du Général de Gaulle	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.5	Rue Georges Courteline	X avenue du Général de Gaulle	X quai de Hanovre	3	100 m	Rue en U
VCP_8.6	Rue Henri Ribère	X quai de Hanovre	X avenue Julien Panchoit	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.7	Avenue du Général de Gaulle	X boulevard du Confient	Place de Catalogne	3	100 m	Rue en U
VCP_8.8	Avenue de Grande Bretagne_1	Pont Arago	X avenue Joseph Rous	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.9	Avenue de Grande Bretagne_2	X avenue Joseph Rous	X rue Claude Marty	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.10	Avenue de Grande Bretagne_3	X rue Claude Marty	X bid du Confient	2	250 m	Rue en U
VCP_8.11	Avenue de Prades_1	X bid du Confient	X bid St Assisèle	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.12	Avenue de Prades_2	X bid St Assisèle	X avenue du Docteur Torrelles	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.13	Avenue de Prades_3	X avenue du Docteur Torrelles	giratoire EDF & Clinique St Pierre	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.14	Avenue de Prades_4	giratoire EDF & Clinique St Pierre	X chemin du Foulon	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.15	Avenue de Prades_5	X chemin du Foulon	giratoire RN 116	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.16	Voie reliant l'avenue de Prades au bd Edmond Michelet	X RD 900 - bid Edmond Michelet	X avenue de Prades	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.17	Chemin du Foulon_1	X avenue de Prades	X rue PM. Agasse	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.18	Chemin du Foulon_2 & chemin du Passage du Pas de la Paille	X rue PM. Agasse	X rue Julien Panchoit	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.19	Av de la Massane	X avenue de Prades	X rue PM. Agasse	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.20	Avenue du Docteur JL Torrelles_2	X giratoire rue de l'abbé Pierre	X rue PM. Agasse	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_8.21	Boulevard St Assisèle_1	X avenue de Prades	X rue PM. Agasse	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.22	Boulevard St Assisèle_2	X rue PM. Agasse	X rue Fresnel	5	10 m	Tissu ouvert
VCP_8.23	Boulevard St Assisèle_3	X rue Fresnel	X rue de l'Abbé Pierre	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.24	Boulevard St Assisèle_4	X rue PM. Agasse	X avenue Julien Panchoit	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.25	Rue Paul Massot	X avenue du Général de Gaulle	X quai Alfred Nobel	3	100 m	Rue en U
VCP_8.26	Rue du Président Daumer	X quai Alfred Nobel	X avenue Julien Panchoit	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_8.27	Rue Pascal-Marie Agasse_3	X chemin du Foulon	X avenue de la Massane	4	30 m	Tissu ouvert
Perpignan 9						
VCP_9.1	Rue Jean Bart	X avenue Joffre	X avenue Émile Raudoyre	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_9.2	Boulevard Desnoyès_1	échangeur RD 900	giratoire du Grand Vivier	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_9.3	Boulevard Desnoyès_2	giratoire du Grand Vivier	Place de Lancaster	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_9.4	Rue des Oiseaux	X bid Desnoyès	X avenue Joffre	4	30 m	Tissu ouvert
VCP_9.5	Av E. Raudoyre	X chemin de la Poudrière	X avenue du Palais des Expositions	3	100 m	Tissu ouvert
VCP_9.6	nouveau pont	X RD 31 - avenue du palais des expositions	X boulevard de la France Libre	4	30 m	Tissu ouvert
V-C Canet						
VCCan_1	Avenue de la Méditerranée_1	giratoire RD 617 - RD 61A	échangeur du port	4	30 m	Tissu ouvert
VCCan_2	Avenue de la Méditerranée_2	échangeur du port	Place de la Méditerranée	4	30 m	Tissu ouvert
V-C Pia						
VCPia_1	Avenue de Rivesaltes & François Arago	X RD 12	giratoire RD 76	4	30 m	Tissu ouvert

Annexe 2 - Voies communales

Infrastructure	Numéro_tronçon	Nomenclature	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Longueur	Tissu urbain
	VCha_2	Avenue Jules Ferry & Victor Hugo	giratoire RD 76	X RD 12	4	30 m	Tissu ouvert
V-C Bompas	VCBomp_1	Avenue de la Têt - Passage à gué	giratoire RD 31	échangeur RD 617	4	30 m	Tissu ouvert
V-C Cabestany	VCCab_1	Traverse de cabestany & Chemin de St Gaudérique	X rue Henri Bergson	giratoire RD 22C - Mas Guéribo	4	30 m	Tissu ouvert
	VCCab_2	Chemin du Mas Anglade	X rue Charles Blanc	X RD 22C	3	100 m	Tissu ouvert
	VCCab_3	Chemin du Château Roussillon	Limite Perpignan/Cabestany	X RD 22	4	30 m	Tissu ouvert
V-C Le Boulou	VCBoul_1	Ancienne RD 900	Limite le Boulou/Tresserre	giratoire gendarmerie & CC	3	100 m	Tissu ouvert
	VCBoul_2	Ancienne RD 900	giratoire gendarmerie & CC	E/S Le Boulou	3	100 m	Tissu ouvert
	VCBoul_3	Ancienne RD 900	E/S Le Boulou	X avenue Léon Grégory	4	30 m	Tissu ouvert
	VCBoul_4	Ancienne RD 900	X avenue Léon Grégory	X rue des Pyrénées	3	100 m	Rue en U
	VCBoul_5	Ancienne RD 115 - avenue Général de Gaulle	X rue des Pyrénées	X rue du Général Sarraill	3	100 m	Rue en U
	VCBoul_6	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny_1	X rue du Général Sarraill	X rue des Pyrénées	3	100 m	Rue en U
	VCBoul_7	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny_2	X rue des Pyrénées	X avenue du Maréchal Foch	3	100 m	Rue en U
	VCBoul_8	Ancienne RD 900	X avenue du Maréchal Foch	E/S Le Boulou	3	100 m	Tissu ouvert
	VCBoul_9	Ancienne RD 900	E/S Le Boulou	échangeur RD 618	3	100 m	Tissu ouvert
V-C St Laurent de la Sig	VLaur_1	Rue Jules Ferry	X RD 11 - avenue Alsace Lorraine	X RD 90 - rue Urbain Parret	3	100 m	Rue en U
V-C Tresserre	VTress_1	Ancienne RD 900	giratoire gendarmerie & CC	Limite le Boulou/Tresserre	3	100 m	Tissu ouvert